



Servitudes de passage lignes france telecom

Par **WASSMER**, le **19/09/2011** à **11:44**

Bonjour,

Ma question concerne un problème de "servitude".

Les lignes FRANCE TELECOM passent déjà dans ma cave (depuis 30 ans, construction de l'immeuble).

FRANCE TELECOM veut y faire passer un nouveau câble fibre optique, après un vote d'AG (sans que l'on nous ait précisé que le câble passerait au même endroit).

Cela m'oblige à démonter et sans doute "casser" une partie de l'aménagement de ma cave, réalisé devant l'arrivée du tube.

Le passage des câbles n'est d'ailleurs pas le plus court chemin d'accès à l'immeuble depuis l'extérieur, mais s'explique historiquement parce que le promoteur à l'époque a transformé une partie "commune" en cave.

Puis-je m'opposer au passage de ce nouveau câble ? Surtout compte tenu des "dégâts matériels" que cela impliquerait.

De plus, ni le syndic ni France Télécom ne me communiquent le texte légal qui devrait s'imposer à moi pour ce passage (restant plutôt vagues sur ce point).

Merci d'avance,
et bonne journée.